



Abus policiers non confinés

Alerté par les nombreux témoignages d'abus policiers circulant sur les réseaux sociaux et dans la presse ainsi que par les échos de plus en plus inquiets des acteurs et actrices de terrain avec lesquels travaille la Ligue des droits humains (LDH), Police Watch a voulu participer à l'effort de monitoring des abus policiers pendant cette période particulière qu'a représenté le confinement¹.

Le 20 avril, une campagne de récolte de témoignages, spécifique au confinement, a ainsi été lancée sur les réseaux sociaux ainsi que via le réseau associatif de la LDH. Tout fraîchement lancé un mois plus tôt, Police Watch pouvait en effet compter sur des outils préalablement réfléchis et conçus pour ce type de situation : un site web destiné à informer les victimes de leurs droits et à récolter des témoignages via des formulaires en ligne sécurisés².

Au total, plus d'une centaine de témoignages ont été reçus via ces formulaires pour des faits se déroulant entre le 18 mars et le 29 mai 2020. Après examen, 54 d'entre eux ont pu être validés (40 de victimes et 14 de témoins) auxquels s'ajoutent 10 témoignages reçus via les permanences de la LDH et 11 témoignages transmis par des associations partenaires. À cet échantillon de 75 témoignages pour une période de 3 mois (13 semaines), s'ajoute l'aperçu de 27 dossiers de signalement d'abus policiers transmis par UNIA. Sans prétendre à une représentativité statistique, ce corpus nous permet de poser une série de constats qui recoupent largement ceux des collectifs de lutte contre les violences policières³ et des associations de terrain (aide à la jeunesse, etc.).

UNE SURVEILLANCE POLICIÈRE ET UNE RÉPRESSION DIFFÉRENCIÉE

Le premier constat est loin d'être neuf et amplement rapporté tant par les recherches académiques que par les victimes et les travailleur·euse·s de première ligne⁴ : les régions et quartiers pauvres sont les plus touchés par les abus policiers.

En effet, les provinces représentées dans les témoignages correspondent aux trois provinces les plus pauvres du pays : Bruxelles, la plus pauvre engrange 85 % des témoignages, le Hainaut 10 % et la Province de Liège, la moins pauvre, 3 %⁵. Tubize, seule commune représentée en Brabant Wallon (1 %), est de plus une commune pauvre, limitrophe du Hainaut. Il semble ainsi qu'il existe une forte corrélation entre pauvreté de la population et abus policiers.

Certes, la surreprésentation de la région bruxelloise s'explique en partie par le caractère majoritairement bruxellois du réseau de la LDH qui a favorisé la diffusion de l'appel à témoignages à Bruxelles et moins dans les autres provinces du pays. Toutefois, l'existence d'un phénomène similaire de répartition différenciée au sein de la région bruxelloise ne fait que confirmer cette corrélation. L'analyse révèle en effet que plus de 70 %

1 Par abus policiers, nous entendons l'usage de la contrainte qui sort du cadre prévu par la loi (principe de légitimité, de proportionnalité et de nécessité), en ce compris les violences verbales et psychologiques (insultes, menaces, racisme, sexisme, etc.), ainsi que les abus de pouvoir (contrôle au faciès, amende et/ou arrestation non-justifiée, etc.).

2 Voir <https://policewatch.be>.

3 Le collectif Blédarte poste tous les dimanches des témoignages d'abus policiers sur leur compte instagram. Le collectif des madré (voir interview dans cette *Chronique*) lutte contre les abus policiers qui touchent leurs enfants à Saint-Gilles. Bruxelles Panthères est un espace de réflexion et de lutte contre les inégalités, en particulier raciale (www.bruxelles-pantheres.be).

4 P. Jamoule, J. Mazzocchetti, *Adolescence en exil*. 2011, Louvain-la-Neuve : Academia-L'Harmattan ; JOC, *Les violences policières ne connaissent pas le confinement*, 2020, <https://www.joc.be/les-violences-policieres/?fbclid=IwAR2wgy1hNON>, consulté le 02/06/20 ; N. Saïdi, *Confinement et violences policières à Bruxelles*, 2020, <https://bruxelles-panthere.thefreecat.org/?p=4405>, consulté le 02/06/20.

5 Revenu imposable moyen par habitant en 2017. Statbel, *Tableau 2 : revenu moyen par habitant dans les dix provinces et dans la Région de Bruxelles-Capitale*, 2019, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/revenus-fiscaux>, consulté le 27 mai 2020.

des abus ont eu lieu dans les quartiers du croissant pauvre⁶ de Bruxelles.

Ce constat tend à rejoindre et appuyer ceux posés par les collectifs et les associations de terrain qui dénoncent une surveillance et une répression accrues ainsi que des stratégies d'intimidation et/ou d'humiliation dans les quartiers pauvres de Bruxelles. Courant en temps normal, il semble que ce phénomène se soit intensifié pendant la période de confinement, accentuant la ségrégation socio-spatiale mais aussi l'assignation spatiale auxquelles sont confrontés les habitant·e·s de ces quartiers. La ségrégation socio-spatiale se caractérise par l'exiguïté et l'inconfort des habitations, la promiscuité liée à la densité de l'habitat et le manque d'espaces verts publics au regard du nombre d'habitant·e·s⁷. Ces conditions de vie pénibles créent un sentiment d'enfermement qu'augmentent la surveillance et la répressions auxquels sont régulièrement soumis les habitant·e·s, les jeunes en particulier⁸. Ces derniers sont chassés de l'espace public par des contrôles fréquents qui rendent leur présence illégitime. En période de confinement, ce phénomène semble s'être accru, les jeunes pouvant recevoir jusqu'à une sanction administrative par jour pour des raisons diverses, légitimes à leurs yeux (faire des courses, pratiquer un sport autorisé, travailler, etc.).

D'une part, les mesures prises par le gouvernement fédéral établissent une gestion uniformisée de l'épidémie qui ne tient pas compte des spécificités et vulnérabilités particulières de certains groupes de population et/ou quartiers⁹. D'autre part, l'appareil de surveillance et de répression différenciées accroît de façon contre-productive la pression qui pèse déjà sur des quartiers et des populations à risques sanitaire (conditions de vie liées à la ségrégation socio-spatiale) comme socialement (perte de revenus déjà limités).

DISCRIMINATION ET PROFIL DES VICTIMES

À la question « *Selon vous, votre apparence (couleur de peau, style vestimentaire, orientation sexuelle, genre, religion supposée, etc.) est-elle la raison des violences que vous avez subies/dont vous avez été témoin ?* », 53 % des personnes répondent oui. Un chiffre qui monte jusqu'à 65 % si l'on intègre les signalements partagés par UNIA (67 sur 102).

L'analyse du profil des victimes lors de l'interpellation montre l'existence de quatre facteurs augmentant le risque d'abus policiers : l'âge de la personne interpellée ; son origine ethno- raciale supposée ; son statut socio-économique ; ses convictions politiques.

55% des abus rapportés concernent en effet des jeunes entre 14 et 30 ans, tandis qu'au sein de la catégorie des 31-50 ans, la moitié des abus concernent des personnes dans la petite trentaine. Au total, ce sont 73 % des abus rapportés qui concernent des jeunes (0-35 ans).

Viennent ensuite les abus sur des personnes racisées (40%) et/ou présentant un statut socio-économique faible (personnes sans-abri, sans-papiers, style vestimentaire, etc.) (15%¹⁰). Enfin, l'expression de certaines idées politiques semble être régulièrement réprimée puisque 17% des abus rapportés concernent des faits de solidarité vis-à-vis de ces mêmes catégories de personnes plus régulièrement poursuivies par la police : messages de soutien aux « sans-papiers », banderoles demandant justice pour les victimes de violences policières, actions de solidarité pour les

⁶ Zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville <https://monitoringdesquartiers.brussels/glossaire/#A%20-%20D>.

⁷ M. Sacco, « Pratiques policières et réactions communales » in Moreau Y. et al. (eds), *Déconfinement sociétal*, 2020, pp.91-93 ; Corijn E. et E. Vloeberghs, 2009, Bruxelles ! Bruxelles : VUB Press.

⁸ V. Mahieu et al., *Vers une image chiffrée de la délinquance enregistrée des jeunes en Région de Bruxelles-Capitale*. 2015, Bruxelles ; A. Réa, « Les émeutes urbaines : causes institutionnelles et absence de reconnaissance » in *Déviance et société* 30, 2006.

⁹ M. Ronse et al. « Biology and culture are inseparable – considerations for the 'exit strategy' expert group from the field of medical anthropology » in Moreau Y. et. Al. (eds), *Déconfinement sociétal*, 2020, pp. 111-114.

¹⁰ Ce chiffre pourrait être bien plus élevé si une recherche spécifique sur les personnes précarisées était menée, les personnes sans-abri ayant peu d'accès à internet tandis que la peur de la répression, courante pour toutes les victimes, est encore plus grande pour les personnes sans-papiers.

personnes précarisées (distribution de masques gratuits, de repas, etc.).

Par ailleurs, non seulement le risque d'abus tend à augmenter avec le cumul des facteurs de risque (jeune, pauvre et racisé·e, par exemple) mais la gravité de l'abus également. L'analyse des témoignages montre en effet que les abus les plus graves (coups et blessures, humiliation et traitement dégradant, etc.) concernent essentiellement des personnes considérées comme vulnérables socio-politiquement.

Ce constat alarmant pose la question de l'existence en Belgique de citoyen·ne·s de seconde catégorie, dont l'État et la société tirent profit (travail mal payé et non-protégé) sans leur accorder protection ni soutien. Dépourvus de droits effectifs, ces citoyen·ne·s de seconde catégorie s'apparentent à ce que le philosophe italien Giorgio Agamben¹¹ a appelé *l'homo sacer*, une personne réduite à la vie nue : sa vie biologique est exploitable à merci mais elle est exclue de la communauté politique que fonde l'État de droit par la situation d'exception perpétuelle qui caractérise sa vie.

DÉPLOIEMENT DE LA FORCE ET OBJECTIF POURSUIVI

Policier·ère·s sans masque ni gant lors des contrôles et des fouilles, arrestation et mise en cellule avec une dizaine de personnes rendant impossible la distanciation physique, de nombreuses victimes s'insurgent d'avoir été mises en danger de contamination par les forces de l'ordre sous prétexte qu'elles auraient enfreint les mesures COVID-19. D'après les témoignages, ces personnes respectaient la distanciation physique, et parfois aussi le port du masque, quand les policier·ère·s sont intervenu·e·s. La contradiction entre l'objectif annoncé – faire respecter les mesures de protection contre le COVID-19 – et le résultat de l'intervention – mise en situation de contamination des personnes interpellées – pose la question de la nécessité et de la proportionnalité de l'usage de la contrainte par les forces de l'ordre.

Par ailleurs, les témoignages mettent en évidence le déploiement régulier d'un nombre important de policier·ère·s pour des personnes montrant peu voire pas de résistance. La proportionnalité de ces déploiements peut ainsi être régulièrement posée.

En fin de compte, c'est l'intention même du dispositif policier qui semble pouvoir être questionnée. L'intention est-elle la protection des citoyens ou la démonstration d'un rapport de force ? Michel Foucault¹² a démontré la manière dont, dans la conception d'un pouvoir souverain, les démonstrations de force jouent le rôle primordial de rendre visible la force invincible du souverain (ici l'État). Selon son analyse, ces démonstrations ne visent pas à rétablir la justice mais à réactiver le pouvoir. Par des stratégies d'humiliation (contrôles répétés alors que l'identité est établie, insultes, coups, traitements dégradants, etc.), il est rappelé aux victimes – généralement des citoyen·ne·s considérés comme de seconde catégorie – leur exclusion et leur soumission au pouvoir de l'État. Ces stratégies inscrivent le rapport de force dans les corps qui deviennent des scripts chargés de pouvoir : les corps contrôlés, arrêtés, humiliés deviennent des textes chargés de communiquer et de réactiver le rapport de force aux yeux de tou·te·s. et particulièrement de ceux et celles qui contesteraient ce rapport de force.

11 G. Agamben, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*. 1997, Paris : Seuil.

12 M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. 1975, Paris : Gallimard.